



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline – BON Françoise – BRUNIER Thierry – COLLOMB Daniel – DECORTE Manon – DUNAND François – GROS Claudine – JAY Hélène – KALIAKLOUDAS Evelyne - MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine – MORIN Jean Yves – POINTET André - RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : M. ROCHAIX Jean-François à M. COLLOMB Daniel  
M. CAUMONT Joël à Mme MORARD Ghislaine

**EXCUSÉS** : M. COLLIARD Dominique – M. GROGNIET Jean-Christophe - Mme GUYONNET Nathalie

-----

**Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 18 mars 2021**

Le compte-rendu du conseil du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article 2121.15 du Code général des collectivités territoriales(CGCT)).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nomination de Madame Hélène JAY à la fonction de secrétaire de séance.

## **I. Affaires générales**

### **1. Eau potable : choix du mode de gestion**

Le Président informe l'assemblée que le contrat de concession du service public de l'eau potable, liant la collectivité à Suez, arrive à expiration le 31 décembre 2021. L'approche de cette échéance contractuelle engage la CCVA à réfléchir sur le mode de gestion futur de son service public d'eau potable.

Le Président précise que le rapport sur le choix du mode de gestion a été envoyé aux conseillers communautaires le 31 mars 2021.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le recours à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service en question.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **2. Assainissement : choix du mode de gestion**

Le Président informe l'assemblée que le contrat de concession du service public de l'assainissement, liant la collectivité à Véolia Eau, arrive à expiration le 31 décembre 2021. L'approche de cette échéance contractuelle engage la CCVA à réfléchir sur le mode de gestion futur de son service public d'assainissement.

Le Président précise que le rapport sur le choix du mode de gestion a été envoyé aux conseillers communautaires le 31 mars 2021.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le recours à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service en question.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **3. Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du snack restaurant du Centre Aquatique du Morel**

Le Président rappelle qu'il convient de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du snack du centre aquatique du Morel pour les saisons estivales 2021, 2022 et 2023.

Une consultation a été réalisée et une offre a été déposée : Madame Stéfany MOENNE-LOCCOZ.

Le conseil communautaire est invité à approuver ladite convention avec Madame MOENNE-LOCCOZ pour l'exploitation du snack restaurant, pour une durée de trois ans.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **II. Affaires budgétaires**

### **4. Décision modificative n° 1 – Budget Principal**

Le Vice-Président en charge des finances présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

Chapitre	Nature / Fonction	Dépenses	Recettes	Commentaires
77	95- 7788		4 500,00	Recettes exceptionnelles
01	023	4 500,00		Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL</b>		<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>	
<b><i>Section d'Investissement</i></b>				
Chapitre	Nature / Fonction	Dépenses	Recettes	Commentaires
23	95-2313-512	4 500,00		Travaux construction local gaz village 92
01	021		4 500,00	Virement de la section de fonctionnement
<b>TOTAL</b>		<b>4 500,00</b>	<b>4 500,00</b>	

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **5. Refacturation factures EDF à Véolia Eau**

Le Vice-Président en charge des finances rappelle qu'à compter du 01/01/2020, la CCVA a mis à disposition de la société Véolia, dans le cadre du contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif, la nouvelle usine de traitement de Bonneval et qu'un contrat d'électricité est associé à cet équipement.

Les factures correspondantes étaient jusqu'au 31/03/2021 réglées par la CCVA. En accord avec le délégataire, il convient de procéder à la refacturation des sommes concernées à Véolia, soit 1 422,27 €.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## 6. Subventions aux associations

Le Vice-Président en charge des finances propose les subventions suivantes pour les associations :

Aide à domicile en milieu rural	14 000
Association du Personnel de la CCVA	1 450
Maison de la Montagne de Nâves	50 000
Dôme Théâtre	4 000
AACM	10 000
Comité Ski de Savoie	585
MIHT Abattoirs	625
Association V3AD	10 000
Evènement VTT	15 000
Je m'en livre	1 000
<b>Associations sportives soumises au nombre d'adhérents de - 18 ans</b>	
Entente Sportive de Tarentaise (EST)	30 000
Vélo trial Petit-Coeur	240
Nâves Ski Nordique	1 140
Rollers club	1 020
<b>Associations sportives particulières</b>	
Ski Club de Doucy	8 100
Ski Club de Valmorel	19 100

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

## III. Gestion du personnel

### 7. Contrats non-titulaires

Le vice-président délégué au Personnel informe l'assemblée que suite aux besoins en personnel pour l'année 2021, il est proposé la création des postes d'agents contractuels de droit public à temps complet listés ci-après :

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
Adjoint technique	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Centre aquatique	1	01/06/2021	31/08/2021
Adjoint technique	3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	CDD de remplacement	Technique	1	30/03/2021	30/04/2021
Adjoint technique	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Arcossiers Espaces verts Sentiers	9	03/05/2021	02/11/2021
Adjoint technique	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Technique	1	01/05/2021	31/07/2021
Adjoint technique	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Technique	1	01/05/2021	30/09/2021
Adjoint du patrimoine	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire d'activité	Médiathèque	1	01/05/2021	31/10/2021
Adjoint du patrimoine	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Médiathèque	1	01/05/2021	31/10/2021

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

## **Questions diverses**

Une réunion concernant la fibre optique a eu lieu avec le Département : Covage a été racheté par SFR et l'entreprise se nomme désormais Xp Fibre. Ce sont 350 millions d'Euros qui seront investis sur la Savoie, 255 000 prises dont la totalité devra être raccordée pour fin 2024. En Juin, un début de planning sera communiqué et en Septembre, des précisions seront annoncées sur les dates de raccordement.

La fermeture de l'usine de Ferropem est un véritable drame humain et économique pour notre vallée.

La Société des Eaux Thermales n'a aucune visibilité sur une date d'ouverture.

Il est rappelé que la politique jeunesse est gérée en service unifié par la CCCT et la CCVA. Il est à noter que la fréquentation des jeunes est en chute libre.

-----  
**La séance est levée à 20h00**

Affiché à Grand-Aigueblanche, le 23 avril 2021